

## DEPOT D'UN PROTET

Un coureur peut déposer un protêt dans les **30 minutes après la publication des résultats avec le formulaire affiché à cet effet à chaque manifestation au tableau des classements**, auprès du Président du Club Organisateur contre un dépôt de 50.-. Ce montant lui sera remboursé si la réclamation est justifiée.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Catégorie : \_\_\_\_\_

N° de Pilote : \_\_\_\_\_

SUJET :

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_